

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS32

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,
Mme Godard, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE 16 BIS D

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Cette somme ne peut être supérieure à 1 euro. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à plafonner à 1 euro symbolique la « taxe lapin » sur les rendez-vous médicaux non honorés.